



### Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

Données de cadrage – Les effectifs au 31 décembre 2021 : (Rappel via la Fiche Repère) :



### FICHES REPÈRES DU RSU 2021

### Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66



Cette Fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2021. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application [www.donnees-sociales.fr](http://www.donnees-sociales.fr).

**TAUX DE  
RETOUR**

**91%**

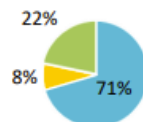
- > 332 collectivités territoriales et établissements publics affiliés au CDG66 ont transmis leur RSU 2021 sur les 364 recensés affiliés CDG66 sur le département des Pyrénées-Orientales. Sur les 332 répondants, 283 structures publiques ont au moins un agent, soit 85% au 31/12/2021.
- > 7 437 agents recensés dans ces collectivités dont 5 252 fonctionnaires, 571 contractuels et 1 614 contractuels sur emploi non permanent - au 31/12/2021.



## Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

### Effectifs

- 71% des agents sont fonctionnaires



Catégorie	Minimum	Maximum	Effectif moyen
Fonctionnaires	1	275	19
Contractuels permanents	1	53	5
Contractuels non permanents	1	137	11

- Précisions emplois non permanents

⇒ 17 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé  
 ⇒ 73,1 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

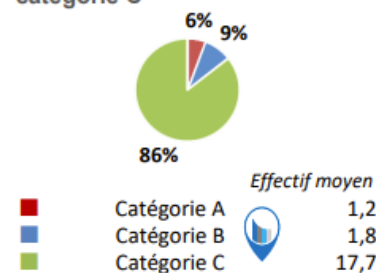
- 23,82 % des contractuels permanents en CDI

### Caractéristiques des agents permanents

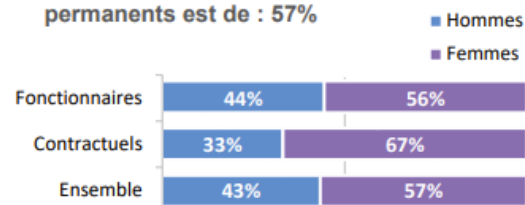
- 50% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nbre moyen par coll concernée
Administrative	24,1%	28,0%	24,5%	5,3
Technique	50,9%	40,5%	49,9%	12,1
Culturelle	2,2%	3,0%	2,3%	2,9
Sportive	0,9%	0,9%	0,9%	1,9
Sociale	9,9%	9,6%	9,9%	6,1
Médico-sociale	1,6%	3,5%	1,8%	3,8
Police municipale	3,9%	0,2%	3,6%	4,0
Animation	6,5%	14,4%	7,3%	6,7
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>24</b>

- 86% d'agents relevant de la catégorie C



- Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 57%



- Le cadre d'emplois des Adjoints techniques rassemble 38% des agents

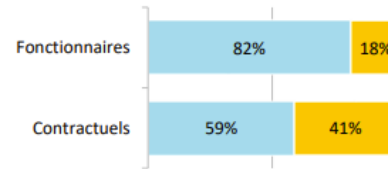
Cadres d'emplois	% d'agents
<b>Adjoints techniques</b>	<b>38%</b>
Adjoints administratifs	17%
Agents de maîtrise	8%
Adjoints territoriaux d'animation	6%
Agents sociaux	6%



## Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

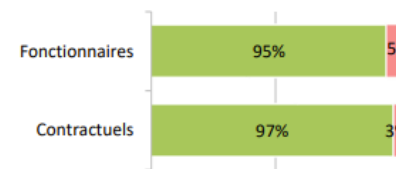
### Temps de travail des agents permanents

82% des fonctionnaires à temps complet contre 59% des contractuels



■ Temps complet ■ Temps non complet

5% des fonctionnaires à temps partiel contre 3% des contractuels



■ Temps plein ■ Temps partiel

Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Technique	17%	Culturelle	35%
Administrative	13%	Médico-sociale	20%
Sportive	6%	Administrative	19%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

2% des hommes à temps partiel  
9% des femmes à temps partiel

### Pyramide des âges

En moyenne, les agents ont 48 ans

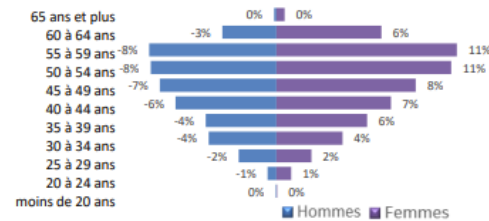
Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,32
Contractuels permanents	42,37
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>47,74</b>

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	38,33



### Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

### Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 29 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



> 18 fonctionnaires  
> 4 contractuels permanents  
> 7 contractuels non permanents

### ETPR permanents moyens par catégorie

Catégorie A 3 ETPR  
Catégorie B 4 ETPR  
Catégorie C 17 ETPR



## Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

### Absences Agents présents au 31 décembre

En moyenne, 17,9 jours d'absence pour tout motif médical par fonctionnaire



En moyenne, 8,6 jours d'absence pour tout motif médical par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,90%	2,37%	4,65%	1,34%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	7,22%	2,87%	6,80%	1,42%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,65%	3,10%	7,20%	1,53%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 24,61 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

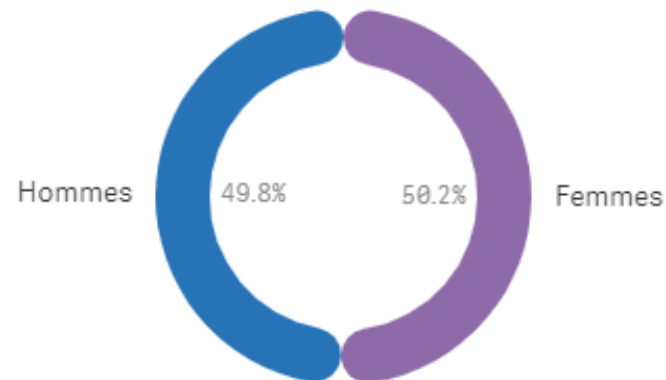


## Handicap

Part des BOETH sur emploi permanent

3,6%

Répartition des BOETH permanents selon le genre





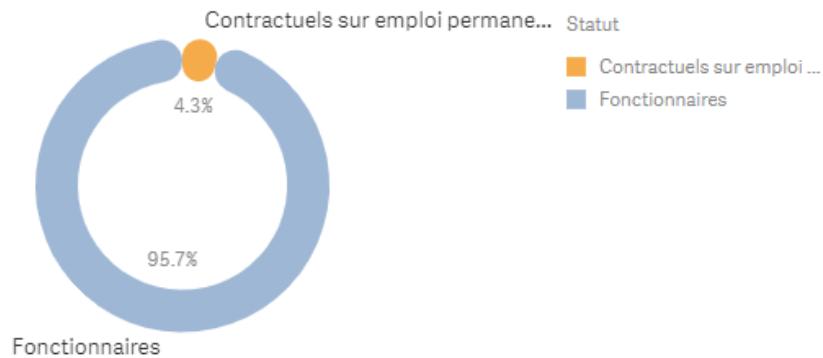
## Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

### Suite - Handicap

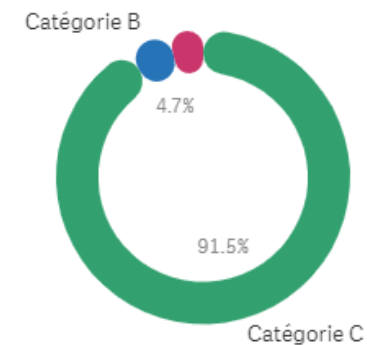
Q 161 - Y a-t-il, parmi les fonctionnaires et contractuels rémunérés au 31/12 de votre collectivité, des agents bénéficiant de l'obligation d'emploi - travaille...



#### Répartition des BOETH permanents selon le statut



#### Répartition des BOETH permanents selon la catégorie



27 % des collectivités ont au moins un agent BOETH.

0,5 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée.



### Suite - Handicap

#### 1.6.2 Dépenses moyennes

Dépense	Dépenses moyennes
<b>Totaux</b>	<b>38 220 €</b>
Montant des dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées, des établissements ou services d'aide par le travail ou avec des travailleurs indépendants handicapés, calculé dans les conditions fixées à l'article 6-1	34 868 €
Montant des dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, qui ne lui incombent pas en application d'une disposition législative ou réglementaire, calculé dans les conditions fixées à l'article 6-2	26 259 €



## Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

### Suite - Handicap

Nombre de BOETH non permanents	
Genre	Nb agents
<b>Totaux</b>	<b>38</b>
Hommes	22
Femmes	16

BOETH apprentis	
Genre	Nb d'agents
<b>Totaux</b>	<b>3</b>
Hommes	2
Femmes	1



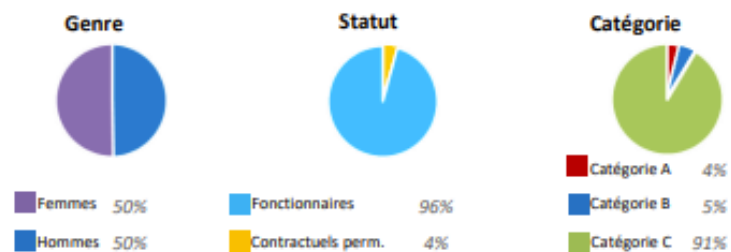


### Suite – Handicap – Résumé

#### Handicap

27% des collectivités ont au moins un agent BOETH

Taux de BOETH: 3,6%



0,5 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée

#### Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées...	34 868 €
Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés	26 259 €

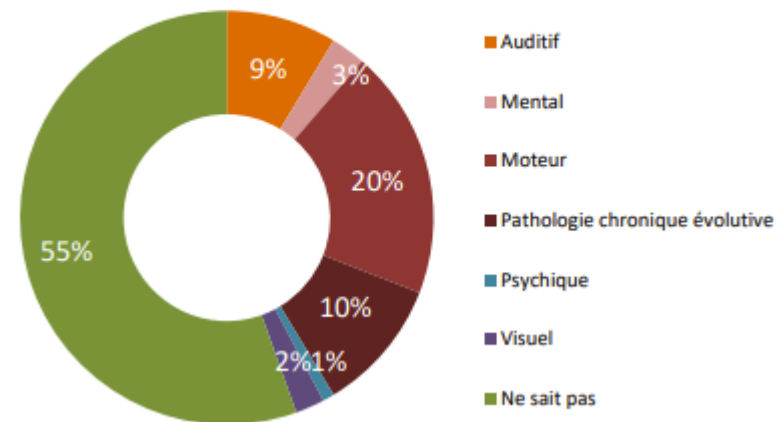


### Caractéristiques des agents B.O.E.T.H au 31 décembre 2021

#### ➔ Cadre d'emplois

Cadre d'emplois des B.O.E.T.H.	Part
Adjointes techniques	53%
Adjointes administratifs	17%
Agents de maîtrise	9%
Agents sociaux	5%
Adjointes territoriaux du patrimoine	4%

#### ➔ Répartition des agents BOETH selon la nature du handicap





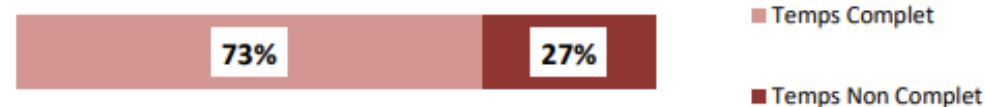
## Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

### Suite - Caractéristiques des agents B.O.E.T.H au 31 décembre 2021

#### ➔ Principales catégories de BOETH

Catégorie de B.O.E.T.H.	Part
Travailleur reconnu handicapé par la CDAPH	82%
Agent bénéficiant d'une allocation temporaire d'invalidité ou d'une ATIACL	6%
Titulaire de la carte d'invalidité	5%
Titulaire de l'allocation adulte handicapé (AAH)	3%
Titulaire "rente" d'AT ou MP si incapacité permanente sup.à 10%	2%

#### ➔ Répartition des agents BOETH à temps complet ou non complet





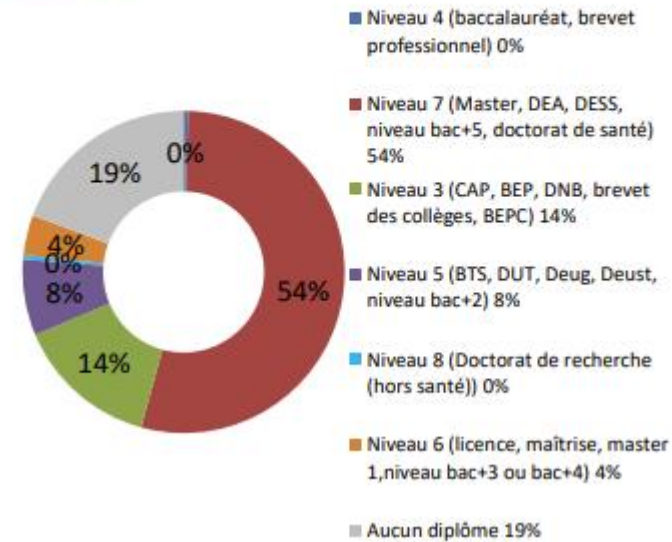
## Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

### Données Métiers – Formation des agents BOETH

#### ➔ Métier exercé

Métier	Part
Agent de propreté des espaces publics	11%
Ouvrier ou ouvrière de maintenance des bâtiments	7%
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	6%
Assistant ou assistante de gestion administrative	5%
Agent de restauration	5%

#### ➔ Répartition des agents BOETH selon le niveau de diplôme





## Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

### Caractéristiques des agents inaptes ou reclassés

#### Caractéristiques des agents inaptes ou reclassés

##### ➔ Principaux cadres d'emplois des agents inaptes ou reclassés

Cadre d'emplois	Part
Ingénieurs	42%
Educateurs de jeunes enfants (Décret n° 2017-902 du 9 mai 2017)	19%
Adjoints administratifs	17%
Rédacteurs	6%
Adjoints territoriaux du patrimoine	6%

##### ➔ Principaux métiers des agents inaptes ou reclassés

Métier	Part
Aide à domicile	16%
Agent de propreté des espaces publics	13%
Assistant ou assistante de gestion administrative	10%
Assistant ou assistante éducatif petite enfance	10%
Agent de services polyvalent en milieu rural	6%

##### ➔ Répartition des agents inaptes ou reclassés à temps complet ou non complet





### Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus l'enquête Handitorial transmis en 2022 par la collectivité

(Données 2021). Ces données ont pour objectif de donner une vue d'ensemble sur le handicap au sein de la collectivité.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.



*Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la FPT des Pyrénées-Orientales.*



*Date de publication : janvier 2023*

*Version 4*